

PREFECTURE DU JURA

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de la programmation et des finances

Arrêté nº 691

Arrêté fixant la liste des objets mobiliers inscrits à l'inventaire des monuments historiques suite à la réunion de la Commission départementale des objets mobiliers du 4 décembre 2008

LA PRÉFÈTE DU JURA Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;

Vu la loi n° 70.1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 et notamment son article 24 bis ;

Vu le décret n° 71.858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n° 70.1219 du 23 décembre 1970 ;

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1591 du 10 novembre 2008 modifiant l'arrêté n° 1694 du 19 novembre 2007 fixant la composition de la Commission départementale des objets mobiliers du Jura ;

Vu les propositions de M. le Conservateur des antiquités et objets d'art du Jura ;

Vu l'avis conjoint de Mme la conservatrice régionale de l'inventaire général, de M. le conservateur régional des monuments historiques et de M. le conservateur des monuments historiques ;

Vu l'avis de cette assemblée au cours de sa séance du 4 décembre 2008 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture du Jura ;

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: Les objets mobiliers désignés ci-après sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés (voir liste jointe).

Article 2 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes intéressées et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saunier, le

Pour ampliation, Pria Préfète

ane DE'LEO

délégation,

incipale,

18 JUIN 2009

La Préfète, Pour la Préfète et par délégation, le Secrétaire Général

Francis BLONDIEAU

8, rue de la Préfecture - 39030 LONS LE SAUNIER CEGEX - 2: 0 821 80 30 39 - Télécopie : 03 84 24 71 29 - Internet : www.jura.pref.gouv.fr